

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie vote son budget pour 2020.

Sous la présidence de M. Michel Cadot, préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie, le conseil d'administration de l'agence de l'eau a adopté à la majorité simple le budget 2020 de l'agence et donné un avis favorable à son contrat d'objectifs et de moyens pour la période 2019-2024. **Près de 680 M€ seront ainsi destinés en 2020 à soutenir la politique de l'eau**, à partir des redevances perçues auprès des collectivités, des industriels, des agriculteurs et des ménages du bassin Seine-Normandie.

Conformément aux engagements pris au moment de l'élaboration du programme 2019-2024, le conseil d'administration vote une baisse des redevances domestiques concernant la pollution et les réseaux de collecte **soit une baisse de plus de 6% de la pression fiscale concernant les ménages.**

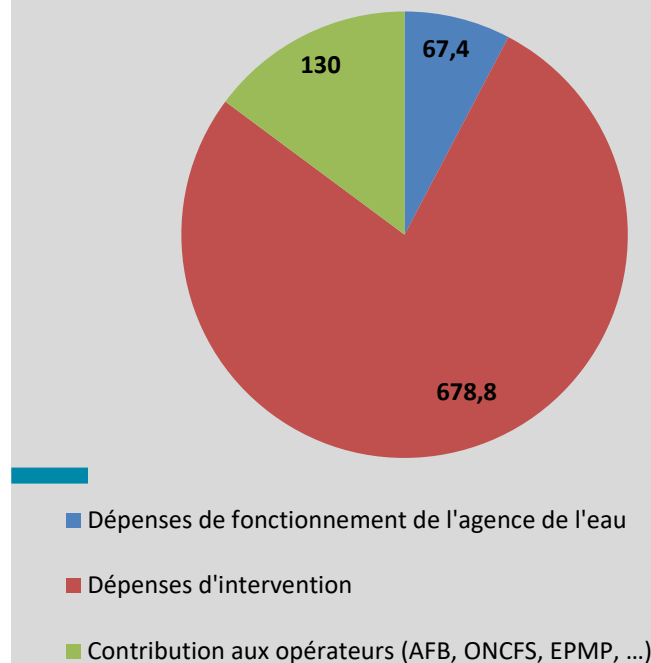
Le conseil a par ailleurs constaté la baisse régulière des effectifs des agences de l'eau depuis plusieurs années et appelé à la stabilisation de ces effectifs.

Le budget s'appuie sur le programme « Eau & climat » 2019-2024 et concourt à la mise en œuvre opérationnelle des conclusions des Assises de l'eau conclues par le gouvernement en juillet 2019.

En 2020, dans la continuité de ces choix stratégiques :

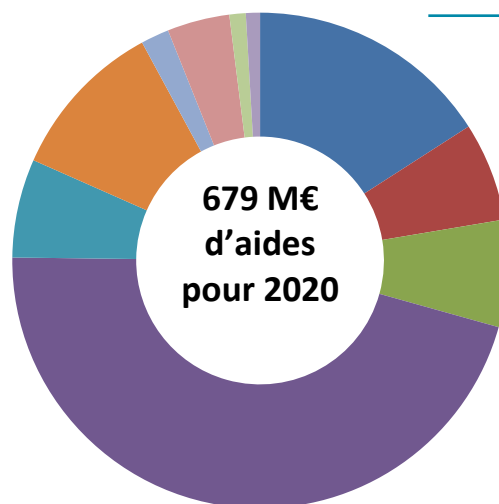
- ◆ près de 36 M€ sont destinés à soutenir la transition agroécologique avec notamment la mise en œuvre des paiements pour services environnementaux ;
- ◆ plus de 58 M€ sont destinés à préserver les rivières et zones humides ;
- ◆ près de 36 M€ sont mobilisés pour soutenir les pratiques vertueuses des activités économiques.

Répartition du budget 2020 en M€



2020 : 679 M€ d'aides – répartition par grands domaines, en M€.

- 88,7 M€ - Alimentation en eau potable et protection des captages
- 35,9 M€ - Aides aux activités économiques non agricoles
- 38,9 M€ - Gestion des eaux pluviales
- 255,5 M€ - Assainissement des collectivités
- 35,9 M€ - Aides à l'agriculture
- 58,4 M€ - Restauration des milieux
- 10,3 M€ - Gestion quantitative
- 22,7 M€ - Connaissance, information et communication
- 5,9 M€ - International
- 5,1 M€ - Planification



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION propose le projet de programme d'intervention et son financement par les redevances. Il définit les conditions générales de fonctionnement de l'agence de l'eau et d'attribution des aides. Il arrête son budget. Il est composé de 35 membres représentant l'ensemble des usagers de l'eau et l'Etat. Les membres représentant les collectivités et les usagers sont élus par et parmi les membres du comité de bassin.

CONTACT PRESSE

Marie-Anne
PETIT-ANDRIANA.
petit.marie-anne@aesn.fr
06 61 58 91 74



Suivez notre actualité sur TWITTER
https://twitter.com/Seine_normandie